

LES PRÊTS DE LA SCHL POUR LA CONSTRUCTION DE
FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES À SAINT-EUGÈNE ET À
SAINTE-PERPÉTUE

Question n° 510—**M. Dionne:**

De 1965 à 1972, la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consenti des prêts pour la construction de foyers pour personnes âgées à Saint-Eugène (Lamartine) et à Sainte-Perpétue (Kamouraska) et, dans l'affirmative, à combien se chiffrent-ils pour chacune des années financières de la période mentionnée?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): En 1970, la Société centrale d'hypothèques et de logement a fourni une contribution de \$266,000 en vue du financement d'un foyer destiné aux personnes âgées à Saint-Eugène, dans le comté municipal de l'Islet, et comprenant 38 places de foyer. La même année, la SCHL a également fourni une contribution de \$266,000 en vue du

financement d'un foyer destiné aux personnes âgées à Sainte-Perpétue dans le comté municipal de l'Islet, et comprenant aussi 38 places de foyer.

LA MOYENNE DES AUGMENTATIONS PROCENTUELLES
ANNUELLES DES TAUX HORAIRES DE BASE

Question n° 534—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Le ministère du Travail calcule-t-il la «moyenne des augmentations procentuelles annuelles des taux horaires de base des unités de négociation comprenant cinq cents employés ou plus, à l'exclusion des travailleurs de la construction», qui relèvent a) du Conseil du Trésor, b) de la partie V du Code canadien du travail, c) des provinces, d) dans le cas de tous les contrats et, dans l'affirmative, quelle est pour chaque catégorie la moyenne des augmentations procentuelles annuelles de 1968, 1969, 1970 et 1971?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): a) Oui. b) Oui. c) Oui. d) Voir tableau ci-joint.

Moyenne des augmentations procentuelles annuelles des taux horaires de base des unités de négociation comprenant 500 employés ou plus, à l'exclusion des travailleurs de la construction, selon l'autorité en cause
Tous les contrats négociés dans une année donnée

Autorité	1968			1969			1970			1971		
	Nombre de conventions	Nombre d'employés	Moyenne des augm. procentuelles annuelles simples	Nombre de conventions	Nombre d'employés	Moyenne des augm. procentuelles annuelles simples	Nombre de conventions	Nombre d'employés	Moyenne des augm. procentuelles annuelles simples	Nombre de conventions	Nombre d'employés	Moyenne des augm. procentuelles annuelles simples
Provinciale.....	267	465,840	8.4	262	513,885	8.5	262	451,645	9.2	268	370,025	8.8
Fédérale.....	49	267,705	7.2	89	284,180	7.0	41	128,735	7.6	67	282,505	7.5
Conseil du Trésor....	16	117,055	7.3	61	177,370	6.4	17	78,770	7.3	35	113,305	7.0
Code du travail— Partie V.....	33	150,650	7.2	28	106,810	7.9	24	49,965	8.1	32	169,200	7.9
Tous les contrats.....	316	733,545	8.0	351	798,065	8.0	303	580,380	8.8	335	652,530	8.2

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS

Question n° 555—**M. McGrath:**

Quels sont, par province, les noms de ceux qui ont touché des subventions en vertu du programme d'aide aux producteurs de bleuets, parrainé par l'Office de stabilisation de prix agricoles?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Au 28 avril 1972, le nombre des réclamations payées aux producteurs de bleuets admissibles au programme d'aide, en vertu du décret de stabilisation du prix des bleuets frais, s'établissait comme suit:

Province	Nombre de réclamations
Terre-Neuve	209
Île-du-Prince-Édouard	15
Nouvelle-Écosse	436
Nouveau-Brunswick	116
Québec	545
Colombie-Britannique	165
	1,486

Le nom des bénéficiaires est considéré comme renseignement confidentiel.

[L'hon. M. Basford.]

LA CAPITALE NATIONALE—LA CRÉATION D'UN COMITÉ
PARLEMENTAIRE

Question n° 587—**M. Mather:**

Étudie-t-on la possibilité d'instituer un comité parlementaire pour s'occuper des questions concernant la capitale nationale?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents n° 57 est acceptable aux yeux du gouvernement, compte tenu des réserves habituelles concernant les documents confidentiels.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS
DE LA BAIE JAMES

Motion n° 57—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document, y compris toute correspondance, échangés entre les bandes indiennes, les associations indiennes provinciales ou nationales et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et/ou les agents du Ministère relativement à la mise en valeur de la baie James.

(La motion est adoptée.)